Informations de base

1999/0213(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Moldova: aide macrofinancière supplémentaire de la Communauté **Subject** 6.30.02 Assistance et coopération financière et technique **Zone géographique** Moldavie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	MATIKAINEN-KALLSTRÖM Marjo (PPE-DE)	07/12/1999

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	SEPPÄNEN Esko (GUE/NGL)	07/12/1999

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2282	2000-07-10

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Affaires économiques et financières	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/10/1999	Publication de la proposition législative	COM(1999)0516	Résumé

19/11/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2000	Vote en commission		Résumé
22/03/2000	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0082/2000	
03/05/2000	Débat en plénière		
04/05/2000	Décision du Parlement	T5-0197/2000	Résumé
10/07/2000	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
10/07/2000	Fin de la procédure au Parlement		
20/07/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1999/0213(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 308
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/5/12246

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0082/2000 JO C 040 07.02.2001, p. 0005	22/03/2000	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0197/2000 JO C 041 07.02.2001, p. 0027-0044	04/05/2000	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1999)0516 JO C 376 28.12.1999, p. 0038 E	22/10/1999	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2000/0452
JO L 181 20.07.2000, p. 0077

Résumé

Moldova: aide macrofinancière supplémentaire de la Communauté

1999/0213(CNS) - 04/05/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Marjo MATIKAINEN-KALLSTRÖM (PPE/DE, S), le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission visant à attribuer une aide macrofinancière supplémentaire à la Moldavie. Il demande toutefois que ce pays fasse des efforts pour créer des emplois et pour améliorer les conditions de vie de la population. Il estime que l'octroi d'une aide macrofinancière à un pays bénéficiaire ne doit pas seulement permettre à ce pays d'équilibrer sa balance des paiements mais également à promouvoir le bon fonctionnement de son administration et satisfaire les besoins sociaux élémentaires de sa population ainsi qu'à garantir le fonctionnement efficace de son économie. Il demande en outre que la Commission assure une approche cohérente entre la conditionnalité de cette aide et les priorités définies dans le nouveau règlement TACIS (99/2000 /CE, voir fiche de procédure CNS/1998/0368) dont la Moldavie est bénéficiaire. Il modifie le type de comité chargé d'assister la Commission dans la gestion de cette aide et lui préfère un comité de type consultatif. Il demande à être informé une fois par an du déroulement des opérations de prêt prévues par la décision. Il rappelle enfin que les perspectives financières définies dans l'accord interinstitutionnel du 6 mai 1999 prévoient une réserve de garantie pour les actions extérieures pendant la période 2000-2006 (rubrique 4 du budget) et que ces perspectives financières peuvent être revues en tant que de besoin.

Moldova: aide macrofinancière supplémentaire de la Communauté

1999/0213(CNS) - 22/10/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF : octroyer un prêt supplémentaire à la Moldavie d'un montant de 15 millions d'Euros. CONTENU : la présente proposition vise à attribuer une aide macrofinancière supplémentaire à la Moldavie d'un montant de 15 millions d'Euros pour une durée de 10 ans maximum avec un délai de grâce de 5 ans en vue d'atténuer les contraintes financières extérieures, soutenir la balance des paiements et renforcer la position des réserves officielles de ce pays. Il s'agit du troisième prêt macrofinancier accordé par la Communauté à la Moldavie à l'appui de programmes successifs du FMI. L'aide serait accordée dans le contexte de l'accord en cours d'approbation avec le FMI (en particulier, révision du mécanisme élargi de crédit ou MEDC octroyé à la Moldavie) et compléterait les ressources mises à la disposition du pays par le FMI et les autres donateurs bilatéraux. L'aide serait mise à la disposition de ce pays en une seule tranche pour autant que des résultats satisfaisants aient été enregistrés dans la mise en oeuvre du programme macroéconomique arrêté avec le FMI ainsi que dans la mise en oeuvre de réformes structurelles. La Commission se procurerait les fonds en empruntant sur les marchés internationaux de capitaux avec la garantie du budget général. Elle rétrocéderait ensuite les montants à la Moldavie. Les opérations de prêts et d'emprunts seront parfaitement synchronisées et ne comporteront aucun risque commercial pour la Communauté. Conformément au mécanimse du Fonds de garantie, les conséquences budgétaires de cette proposition de prêt de 15 millions d'Euros supposent l'affectation de 2,1 millions d'Euros au Fonds. La Commission adresserait au moins une fois par an au Parlement européen et au Conseil un rapport comportant une évaluation de la mise en oeuvre de cette proposition.

Moldova: aide macrofinancière supplémentaire de la Communauté

1999/0213(CNS) - 10/07/2000 - Acte final

OBJECTIF : octroyer un prêt supplémentaire à la Moldavie d'un montant de 15 millions d'EUR. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 2000/452 /CE du Conseil portant attribution d'une aide macrofinancière supplémentaire à Moldova. CONTENU : la décision vise à attribuer une aide macrofinancière supplémentaire à Moldava d'un montant de 15 millions d'Euros pour une durée de 10 ans maximum avec un délai de grâce de 5 ans afin d'assurer la viabilité de la balance des paiements de ce pays. L'aide sera accordée dans le contexte d'un accord avec le FMI et complétera les ressources mises à la disposition du pays par le FMI et les autres donateurs bilatéraux. Elle sera mise à la disposition de ce pays en deux tranches pour autant que des résultats satisfaisants aient été enregistrés dans la mise en oeuvre du programme macroéconomique arrêté avec le FMI ainsi que dans la mise en oeuvre de réformes structurelles. La Commission se procurera les fonds en empruntant sur les marchés internationaux de capitaux avec la garantie du budget général. Elle rétrocédera ensuite les montants à Moldava. Les opérations de prêts et d'emprunts seront parfaitement synchronisées et ne comporteront aucun risque commercial pour la Communauté. La Commission adressera au moins une fois par an au Parlement européen et au Conseil (en principe pas plus tard que le 15 septembre) un rapport comportant une évaluation de la mise en oeuvre de cette décision. ENTRÉE EN VIGUEUR : 10.07.2000.